

Aliénations à différents propriétaires riverains d'un ancien chemin rural à l'état de délaissé - Secteur des Torcols

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le déclassement du chemin rural non praticable, à l'état de délaissé, situé entre le chemin de Valentin et le chemin des Essarts a été validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 octobre 2002.

Suite à ce déclassement, des négociations ont été engagées avec les différents riverains pour leur proposer d'acquérir la partie de ce délaissé qui jouxte leur propriété. Elles ont abouti à un accord avec toutes les personnes concernées.

En conséquence, la Ville cède à :

- M. et Mme GAUCHE Michel, la parcelle cadastrée section OW n° 288 au prix de 235,62 € (154 m² à 1,53 €/m²)

- Mme STREIT Béatrice, la parcelle cadastrée section OW n° 289 au prix de 87,21 € (57 m² à 1,53 €/m²)

- M. et Mme IEMMOLO Stéphane, la parcelle cadastrée section OW n° 290 au prix de 62,73 € (41 m² à 1,53 €/m²)

- M. et Mme VIEILLE Jean-Louis, la parcelle cadastrée section OW n° 291 au prix de 111,69 € (73 m² à 1,53 €/m²)

- M. et Mme LOCATELLI Pierre, la parcelle cadastrée section OW n° 292 au prix de 267,75 € (175 m² à 1,53 €/m²).

Les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

La recette totale de 765 € sera imputée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces aliénations,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,

- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	77-824-775-00501-30100		765 €	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	67-01-675-00501-20200	765 €		RUE-25056
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	21-01-2151-00501-20200		765 €	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.